

Commune de Franois

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2019</p>

Le quatre février deux mil dix-neuf, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Franois en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Claude PREIONI, Maire.

Etaient présents :

Mesdames DELESSARD Martine, SIMON BOUVRET Geneviève, DUBOIS Cécile, PRALON Marine, BORRINI Catherine, RENAULT Béatrice
Messieurs PREIONI Claude, BOURGEOIS Emile, BAULIEU Jean-Louis, MOUTON Patrice, COUDRY Sébastien,

Absents excusés :

Madame GILLET Françoise (donne pouvoir à Madame DELESSARD Martine)
Monsieur MEYER Nicolas (donne pouvoir à Madame Geneviève SIMON BOUVERET)
Madame LECLERC Bénédicte (donne pouvoir à Monsieur Emile BOURGEOIS)
Madame MILOUDI Sonia (donne pouvoir à Madame Marine PRALON)
Monsieur CLEMENT Boris (donne pouvoir à Madame Béatrice RENAULT)
Monsieur SOUDY Aymeric (donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis BAULIEU)

Absents:

Madame GOODWIN HILLIER Françoise, Monsieur GUYOT Pascal

Nombre de conseillers :

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 11
Nombre de Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 6
Nombre de Conseillers Municipaux votant : 17
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire choisi parmi les membres du Conseil Municipal. Monsieur Sébastien COUDRY, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de convocation : 30 janvier 2019

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 janvier 2019
- 3) Délégation de signature depuis la dernière séance du Conseil Municipal
- 4) Adhésion au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales à la retraite
- 5) Entretien des espaces verts – Convention avec les CDEI
- 6) Contrat PC (Porter une action concertée) proposé par le Département du Doubs et le territoire du Grand Besançon pour la période 2018-2021

Divers :

- . Rapports des Commissions
- . D.I.A
- . Questions diverses

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Délibération du Conseil Municipal 2019/009

Vu l'article L 121-14 du Code des Communes,
Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités,
Il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Sébastien COUDRY comme secrétaire de séance, celui-ci ayant accepté.

2/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2019

Délibération du Conseil Municipal 2019/010

La séance ouverte,

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 7 janvier 2019 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les Conseillers Municipaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Aucune observation n'ayant été faite,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de leur dernière séance en date du 7 janvier 2019.

3/ DELEGATIONS DE SIGNATURE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération du Conseil Municipal 2019/011

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'acceptation de plusieurs devis, à savoir :

- ENGIE AXIMA
Remise en conformité des chaufferies des bâtiments communaux : 4 149,41 € T.T.C.
- GLOBAL SIGNALISATION
Suite à un accident, changement de la glissière de sécurité Route de Grandfontaine: 2 592,00 € T.T.C.
(Le montant sera pris en charge par l'assurance du chauffeur)
- GLOBAL SIGNALISATION
Traçage sur le parking du presbytère et Grande Rue : 472,20 € T.T.C.
- HICON SIGNALISATION
Numéros de maison : 109,44 € T.T.C.

- HEITMANN TP
Création d'une aire de retournement – Rue de Castaillanax : 2 448,48 € T.T.C.
- P'TIT DEPANNEUR
Remplacement de serrure – Appartement de la Mairie : 466,55 € T.T.C.

Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.

4/ ADHESION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES A LA RETRAITE

Délibération du Conseil Municipal 2019/012

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 5 juillet 2007, la commune décidait d'adhérer à compter du 1er septembre 2007, pour les agents actifs uniquement, au Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (C.N.A.S.)

Il informe également la possibilité d'inclure le personnel retraité de la collectivité territoriale.

Il rappelle que l'association « CNAS », régie par la loi du 1er juillet 1901, a pour but, sur l'ensemble du territoire national, l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, en assurant la mise en œuvre de services et de prestations de nature à faciliter l'harmonisation entre vie professionnelle et vie familiale.

Pour atteindre son objectif social, le CNAS peut, à l'égard de ses adhérents :

- Octroyer des aides ou des secours à l'occasion d'évènements familiaux ;
- Faciliter l'accès aux vacances, aux loisirs et à la culture des bénéficiaires et de leurs familles ;
- Faciliter le recours aux crédits dont les bénéficiaires peuvent avoir besoin.

La loi du 19 février 2007 a instauré le droit à l'action sociale pour tous les agents territoriaux.

Désormais, les prestations sociales figurent donc dans la liste des dépenses obligatoires des collectivités.

Pour le personnel retraité cela reste facultatif.

Monsieur le Maire propose que la commune de Franois adhère au CNAS pour le personnel retraité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide

- d'adhérer au Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales Retraités (C.N.A.S.) à compter du 1er janvier 2019.

- de verser au dit Comité une cotisation par agent retraité, fixé au Règlement de Fonctionnement du CNAS.

5/ ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – CONVENTION AVEC LES CDEI

Délibération du Conseil Municipal 2019/013

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, la convention établie par les Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion (CDEI) relative à l'exécution d'intervention sur le patrimoine mineur bâti, la voirie et les espaces verts de la commune.

Cette convention annexée à la délibération, définit les conditions et les modalités d'intervention, précise que ces prestations sont réalisées pour un montant forfaitaire journalier de 410 € pour les travaux divers et 480 € pour la tonte et représentent un total de 50 jours d'intervention sur le domaine communal.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'accepter cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les termes de la convention,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention

6/ CONTRAT P@C (Porter une Action Concertée) PROPOSE PAR LE DEPARTEMENT DU DOUBS AVEC LE TERRITOIRE DU GRAND BESANCON POUR LA PERIODE 2018-2021

Délibération du Conseil Municipal 2019/014

Dans le cadre de son projet stratégique C@P 25 (Construire, aménager, préserver), le Département du Doubs a décidé de faire évoluer les modalités de son soutien financier en faveur des projets locaux.

Cette évolution est guidée par les principes de :

- subsidiarité : le Département intervient là où c'est nécessaire et pour apporter une plus-value,
- différenciation : en tenant compte des caractéristiques locales, l'intervention du Département diffère d'un territoire à l'autre afin de corriger les disparités et les inégalités, et pour renforcer les solidarités.

Concrètement, le Département propose la signature, avec le bloc communal (communes et EPCI), d'un contrat intitulé P@C (Porter une action concertée) qui couvrira le territoire du Grand Besançon, pour une durée de 4 ans (2018-2021).

Visant à faciliter l'articulation des politiques départementales avec les stratégies et les priorités locales exprimées dans les projets de territoire, ceci dans un souci de cohérence, d'efficacité et de lisibilité de l'action publique, ce contrat est construit autour de 4 axes complémentaires :

- 1^{er} axe : expression des interventions et/ou des priorités du Département sur le territoire, dans une logique de convergence des politiques publiques,
- 2^{ème} axe : accompagnement à l'émergence et à la mise en œuvre opérationnelle des projets locaux,

- 3^{ème} axe : soutien financier à la mise en œuvre des projets locaux,
- 4^{ème} axe : intégration de « branches » thématiques (sport, culture, jeunesse, ...).

Pour le 3^{ème} axe (soutien aux projets locaux), l'intervention du Département se fera par la mobilisation d'une enveloppe financière spécifique à chaque territoire.

Ainsi, pour le territoire du Grand Besançon, le montant de l'enveloppe financière dédiée par le Département est de 11,2 M € (soit 14,61 € /habitant /an).

La mobilisation de cette enveloppe se fera selon 2 volets :

- volet A : soutien aux projets s'inscrivant dans un projet de territoire et répondant aux priorités du Département,
- volet B : soutien aux projets d'intérêt local.

Au regard du projet du territoire du Grand Besançon (enjeux, axes stratégiques, priorités, ...) et des projets recensés d'ici 2021, la répartition de l'enveloppe dédiée à l'axe 3 du contrat P@C a été arrêtée comme suit :

- pour les projets relevant du volet A : 70 % de l'enveloppe (soit 7 840 000 €),
- pour les projets relevant du volet B : 30 % de l'enveloppe (soit 3 360 000 €).

Une clause de revoyure est prévue à la fin de l'année 2019 afin de faire le point sur le niveau de mobilisation de l'enveloppe dédiée par le Département à chaque territoire, ce qui permettra, si nécessaire, de procéder à un éventuel ajustement de l'engagement du Département pour répondre aux besoins identifiés.

L'animation du contrat P@C et la prise des décisions nécessaires à sa mise en œuvre relèveront des prérogatives d'une instance de concertation.

Les représentants du bloc communal (communes et EPCI) au sein de l'instance de concertation s'exprimeront au nom de l'ensemble du territoire, pour la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé avec le Département.

Le contrat P@C du territoire du Grand Besançon a été élaboré par le Département et par les représentants du bloc communal (communes et EPCI), à partir d'un diagnostic commun et d'une vision partagée des enjeux de développement du territoire concerné.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés:

- prend acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires,
- approuve le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

QUESTIONS DIVERSES :

- Trésorerie au 4 février 2019 : 609 193,50€
- **Beatrice RENAULT** demande de placer 1 panneau de signalisation 'priorité à droite' sur la Grande rue à l'intersection de la rue de son domicile (chemin Charrière de Perrot)
Emile BOURGEOIS propose d'évoquer ce point à la prochaine commission voirie
- **Marine PRALON** informe que le conseil d'école a voté pour une semaine scolaire de 4 jours au lieu de 4.5 jours. Attente du retour de l'inspection académique.
- **Patrice MOUTON** relaye une demande du club de foot de Grandfontaine pour utiliser les installations sportives le lundi soir et le mercredi soir pendant la trêve. Le conseil municipal propose l'utilisation des installations sportives le samedi et dimanche en journée.
- **Claude PREIONI** informe:
 - Invitation assemblée générale de Familles Rurales
 - Invitation départ en retraite de Martine ROLLIN
 - L'arrêt de travail de Patrick JOURNOT est prolongé jusqu'au 15 mars.
 - Un appartement est libre dans le "bâtiment des instituteurs"
- **Jean-Louis BAULIEU** fait part de la réponse favorable de la commission PLUI à la demande des modifications mineures du PLU.
 - Mise en consultation publique en Avril
 - Approbation possible en Mai
- **Beatrice RENAULT** demande l'état d'avancement du futur commerce à l'emplacement du Vival.
Jean-Louis BAULIEU informe que l'ouverture du commerce 'Au bio François' est prévue en Avril
- **Marine PRALON** demande la création d'une liaison piétonne entre le Hameau du Coteau et le Chemin du Carron.
Emile BOURGEOIS propose d'évoquer ce point à la prochaine commission voirie
- **Jean-Louis BAULIEU** informe d'un 2ème vol à l'atelier municipal.
Il informe que des démarches sont en cours pour acquérir un nouveau camion benne (marché simplifié)

La séance est levée à 21h21

Liste des délibérations du 4 février 2019

N° 2019/009 : Désignation du secrétaire de séance

N° 2019/010: Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 janvier 2019

N° 2019/011 : Délégation de signature depuis la dernière séance du Conseil Municipal

N° 2019/012: Adhésion au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales à la retraite

N° 2019/013 : Entretien des espaces verts – Convention avec les CDEI

N° 2019/014 : Contrat P@C proposé par le Département du Doubs avec le territoire du Grand Besançon pour la période 2018-2021